

Procès-verbal du Conseil Municipal du 02 juin 2025

Date de la convocation : 27/05/2025

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 13 - Quorum : 8

L'an deux mil vingt-cinq, le deux juin, à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie.

Présents : David DOZANCE, Jean-Claude DUCROT, Marie-Claude CHATTON, Thierry GIRAUD, Régine JONNIER, Jocelyne DURANTET, Pascal JOLY, Olivier BOULICOT, Agnès PUY, Laurent BENUCCI, David SOTTON, Céline PONTE CASAIS, Morgan TALIFERT.

Absent excusé : Stéphane CANZANI (Pouvoir à David DOZANCE).

Mme Jocelyne DURANTET a été élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la précédente séance est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

MARCHÉS PUBLICS : choix des entreprises retenues

- Marché sécurisation route du Marvallon - RD 45
- Marché « fourniture et livraison de repas en liaison chaude »

PERSONNEL COMMUNAL : nouvelle organisation des services

VOIRIE : déclassement d'une partie de la voie communale n° 36 « sentier du basket »

Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes/Roannais Agglomération

Questions diverses

14/2025 – MARCHÉ PUBLIC SÉCURISATION ROUTE DU MARVALLIN

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 13/2025 du 8 avril dernier l'autorisant à lancer la consultation relative aux travaux de sécurisation de la route du Marvallon – RD 45.

Le rapport d'analyse des offres effectué par le cabinet d'étude « l'atelier du Ginkgo » est présenté par Jean-Claude DUCROT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir :

Lot 1 EUROVIA DALA 70 660.00 € HT

PSE1 3060.00 € PSE2 880.00 € PSE3 4280.00 € soit un total de **78 880 € HT**

Lot 2 CHARTIER 20 832.42 € HT

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2025.

M. le maire précise qu'il prendra un arrêté pour passer en zone d'agglomération une partie de la départementale n°45 route du Marvallon et de la traversée du Marvallon (vitesse à 50 km/h) – La zone du plateau ralentisseur sera à 30 km/heure.

15/2025 – ATTRIBUTAIRE MARCHÉ PUBLIC RESTAURANT SCOLAIRE

Livraison de repas en liaison chaude

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 12/2025 du 8 avril dernier l'autorisant à lancer la nouvelle consultation pour la fourniture et la livraison des repas du restaurant scolaire en liaison chaude.

Le rapport d'analyse des offres est présenté par M. Jean-Claude DUCROT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir la société **NEWREST Restauration** de BLAGNAC pour la fourniture et la livraison des repas du restaurant scolaire au prix de **4,34 € TTC /repas** (4,11 € HT).

Le marché est signé pour 3 années scolaires : 2025/2026 – 2026/2027 – 2027/2028.

Il débutera le 1^{er} septembre 2025 à 9 heures.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif chapitre 011 (article 6042).

16/2025 – RÉORGANISATION DES SERVICES PÉRISCOLAIRES

Le contrat de travail de l'agent responsable de la cantine scolaire se termine le 29 août 2025. Face aux difficultés de recrutement rencontrées l'an passé (horaire de travail réduit, compétences), il convient d'étudier les différentes possibilités d'organisation des services périscolaires (cantine et garderie) ainsi que le nettoyage des locaux scolaires, pour l'avenir. M. DUCROT présente l'organisation envisagée qui accroît le temps de travail des agents en poste et précise qu'il convient de solliciter l'avis du Comité Social Territorial auprès du CDG 42.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Propose de modifier à la rentrée scolaire 2025/2026 le tableau des effectifs comme suit :

EMPLOI	Heures/An actuelles	Moy./Hebdo actuelle	Heures/An proposées	Moy./Hebdo proposée
Attaché territorial	1607/1607	35 heures	1607/1607	Inchangé
Adjoint technique ppal 1 ^o c. (voirie-espaces verts-bâtiments)	1607/1607	35 heures	1607/1607	Inchangé
Adjoint technique ppal 2 ^è c. (nettoyage locaux & périscolaire)	803,5/1607	17 h 30	1010/1607	22 heures
Adjoint technique ppal 2 ^è c. (périscolaire, nettoyage de locaux)	826,46/1607	18 heures	826,46/1607	Vacant
Adjoint technique ppal 2 ^è c. (nettoyage des locaux scolaires)	Poste en création	Poste en création	413/1607	9 heures
A.T.S.E.M. Principal 2 ^e Classe	1056/1607	23 heures	1262/1607	27 heures 30

- Demande à M. le maire ou l'adjoint responsable du personnel de consulter le CST.

Il est précisé que des devis sont demandés pour le nettoyage journalier des locaux scolaires dans l'éventualité où le poste de 9h/hebdo ne soit pas pourvu.

17/2025 – NOUVEAU CLASSEMENT VC n°36 Sentier du basket

Transfert de terrain privé communal vers la voirie communale VC n°36 Sentier du basket.

En 1992, la commune souhaite ouvrir un chemin piétonnier pour assurer la liaison entre les dernières maisons du lotissement du Toit Familial et le terrain de basket d'une part et la rue principale du bourg d'autre part (aujourd'hui dénommées rue Léon Marcel et rue des écoliers). Dans ce but une modification du parcellaire cadastral est réalisé par B. JAMEN, géomètre-expert, et déposée en Sous-Préfecture de Roanne le 8 décembre 1992. La largeur du chemin piétonnier est de 2 mètres. Il est parfaitement délimité entre la rue des écoliers et la parcelle A 458 puis passe à travers les terrains communaux A 352 et A 459, sans que soit précisément défini son implantation. En 1998, l'alignement entre les parcelles A 459 et A 174 est redéfini. Ce chemin sera annexé aux voies communales par délibération du Conseil Municipal du 10 mai 2016 sous le nom de « sentier du basket ». Il part de la rue Léon Marcel et se termine sur la rue des écoliers, au niveau du jeu de boules. Comme l'indique le plan de Notre Dame de Boisset, Il longe les parcelles A 174 et A 427.

Dans le cadre de la vente des terrains A352 et A459 par la commune en vue d'urbanisation, Il est proposé au Conseil de redéfinir la largeur de cette voie entre la rue Léon Marcel et l'entrée de la parcelle A 458. En effet, pour répondre aux exigences du PLU et permettre une circulation routière celle-ci doit être portée à 4 m de large (1 à 2 constructions). Cet élargissement, pris sur le domaine privé de la commune (A352 et A459) sera classé en voie communale. (Cf projet division défini par Jérôme Perey, géomètre-expert le 27 mars 2025). Il est précisé que selon l'article L 141-3 et suivants du code de la voirie routière les délibérations concernant le classement ou le déclassement sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité le nouveau classement de la Voie Communale n° 36 Sentier du basket selon le plan joint à la délibération.

18/2025 – RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES CRC

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE ROANNE Exercices 2017 et suivants

Le Maire rappelle au conseillers municipaux la transmission du « rapport d'observations définitives et sa réponse » de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) concernant les exercices 2019 et suivants de la Communauté d'agglomération de Roanne.

Il donne lecture des neuf recommandations de la CRC et des réponses apportées par le Président.

Le Conseil Municipal certifie avoir pris connaissance de ces documents.

EXERCICE DES POUVOIRS DÉLÉGUÉS AU MAIRE

Le Conseil Municipal a délégué au Maire des attributions, notamment en ce qui concerne le droit de préemption (Article L.2122-22 du CGCT paragraphe 15°) et M. le maire doit rendre compte de ses décisions.

Il a reçu une DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) concernant les parcelle B 193,196 et 197 située 24 traversée du Marvallon. Il a décidé de ne pas exercer le droit de préemption.

Le Conseil Municipal prend acte de cette décision.

QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal prend connaissance :

- des nouvelles obligations de scrutin de liste avec parité en alternance pour les prochaines élections municipales ;
- de la réunion de réception des travaux de la salle de sport intercommunale : 2 élus seront présents. Une subvention Régionale de 20000 € devrait être attribuée à l'une des communes pour reversement au SIES ;
- du Permis de Construire favorable avec prescriptions concernant l'espace de convivialité. Il conviendra de placer les travaux sous le contrôle d'un organisme agréé conformément aux articles R 125-17 et GE 6 à GE 9 : des devis seront sollicités ;
- des candidatures reçues pour le remplacement de l'agent cet été ;
- des travaux de voirie effectués et à venir ;
- d'un courrier concernant la signalisation au carrefour du Haut-de-Boisset (en l'absence de signalisation, la priorité à droite s'applique) ;
- des travaux sur le pont de la RD 9 à l'Hôpital-sur-Rhins et de l'arrêté départemental. La fermeture ou sens unique de la voie communale n° 34 est envisagé ;
- de la distribution de graines de cucurbitacées pour le défi « petits jardiniers » 2025 ;
- des effectifs prévus à la rentrée 2025/2026 ;
- du début d'installation des serres au Bas de Rhins ;
- des nouveaux horaires de déchèteries, de la distribution de sacs krafts bio-déchets, du travail en cours concernant le tri hors foyers, de l'embauche d'un nouveau DGS au sein de Roannais Agglomération ;
- des modifications concernant l'eau potable sur la commune : facture SUEZ fin juin, facture fin 2025 émise par Roannaise de l'Eau sur une estimation de consommation et en 2026 relevé du compteur un fois par an. ATTENTION mensualisation et prélèvement automatique à échéance prennent fin avec la facture de juin de SUEZ. Poursuite de ce mode de règlement en 2026 : faire une demande auprès de Roannaise de l'Eau.
- du recensement de la population du 15 janvier au 14 février 2026. Le coordonnateur communal sera Olivier Boulicot.
- des bilans très positifs de la venue des Nepvantois et de « Boisset en folie » ;
- du 50ème anniversaire de la FNACA le 14 juin : des élus doivent servir au vin d'honneur ;
- de la date du prochain conseil municipal le 18 juillet à 18h 30 suivit d'un repas partagé avec les conjoints ;

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close à vingt et une heures trente minutes.

À Notre-Dame-de-Boisset, le

La secrétaire de séance,
Jocelyne DURANTET

Le maire,
David DOZANCE